

3- La topologie associative

- La contribution des associations à la société (dynamisme)
- une indispensable reconnaissance – utilité sociale, intérêt général
- l'engagement associatif, salariat, bénévolat et militantisme
- les divers aspects de la marchandisation de l'espace associatif (les CIS)

Un environnement à tendance bipolaire

Le marché

Lucrativité, libéralisme, capitalisme (accumulation illimitée de richesses), éco-responsabilité 0,

L'action publique

→ Des décideurs publics qui se succèdent et qui concourent à favoriser le marché et à réduire l'action publique. Beaucoup de petites et moyennes structures associatives tendent à être prises dans l'étau de la rationalisation (voire mutation) de l'intervention publique et/ou des phénomènes de concentrations économiques.

Les associations citoyennes

Ni dans les logiques mortifères du marché ni dans le supplétif de l'action publique

→ mais volonté idéologique de les intégrer au marché ou à l'action publique (par la commande publique notamment) et de ne pas les considérer pour leur valeur ajoutée sociétale

Pourtant de nombreuses associations citoyennes, sans généraliser à outrance, sont souvent volontaires afin :

- d'analyser, évaluer, améliorer et développer leurs actions en faveur de l'intérêt général ;
- de jouer, autant que possible, un rôle positif aux niveaux territorial, culturel, artistique, social, jeunesse, éducatif, économique, santé...
- d'agir par le biais de différents champs d'actions pertinents et
- d'être un partenaire actif pour les acteurs culturels, sociaux, éducatifs ou institutionnels sur leur territoire ;
- de favoriser les mixités sociales et générationnelles, et de façon générale favoriser un « vivre-ensemble solidaire » ;
- de soutenir les pratiques et les initiatives citoyennes.

Comprendre et défendre des modèles économiques hybrides

Le modèle économique de nombreux projets et/ou de nombreuses structures (que l'on nomme souvent "petites et moyennes structures non-lucratives") se caractérise souvent par une hybridation des ressources qui conduit à la notion d'**économie plurielle**. Prendre la mesure de cette spécificité

semble primordial pour situer correctement un projet à la croisée des économies marchandes (existence au sein d'une économie de marché : production, achat/vente, vente de prestations...), non marchande (principe de redistribution : intervention publique, subvention publique, intérêt général...) et "non-monétaire" (principe de réciprocité : bénévolat, initiatives et implications citoyennes, partenariats...).

Pour être mis en œuvre, un projet associatif nécessite des besoins humains (force de travail) et des besoins financiers (frais de fonctionnement, achats de prestations pour la mise en œuvre d'actions...). L'envergure, l'ambition du projet et son niveau de professionnalisme impliquent parfois que le seul apport sous forme de bénévolat n'est pas suffisant concernant les besoins humains. Il est absolument nécessaire que le projet soit coordonné et mis en œuvre par des salarié-e-s totalement mobilisé-e-s et compétent-e-s.